

questions d'ACTUALITE sur les EHPAD en Occitanie

Point presse
Agence régionale de santé Occitanie

**Le vieillissement :
quelles perspectives
en Occitanie ?**

**Le grand âge :
quel impact à venir ?
quels enjeux pour
nos territoires ?**

**Les EHPAD :
quels chiffres-clés en Occitanie ?
comment s'organise la prise
en charge de nos aînés ?**

**Le contrôle des EHPAD :
comment ça se passe
concrètement ? En pratique
qu'est ce qui est contrôlé ?
quels résultats ?**

**Lutte contre la maltraitance,
évaluation de la qualité
et bientraitance :
quelles perspectives ?**

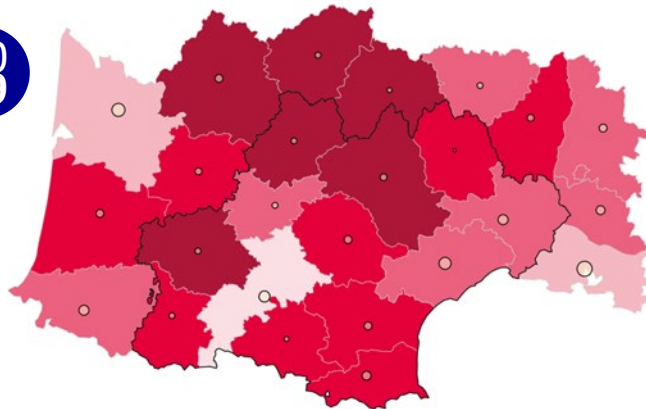


1 Le vieillissement : quelles perspectives en Occitanie ?

Les habitants d'Occitanie sont âgés : 22 % ont 65 ans ou plus, contre 20 % en métropole. Le Lot, le Gers et l'Aveyron figurent parmi les départements où l'âge moyen est le plus élevé en France. **Comme ailleurs, le vieillissement va s'accroître. En 2040, 29 % de la population d'Occitanie sera âgée de 65 ans ou plus.** La part de ces seniors atteindra même 40 % dans le Lot et 38 % dans le Gers.

Alors que les moins de 20 ans sont aujourd'hui aussi nombreux que les seniors de 65 ans ou plus, **l'Occitanie comptera 15 seniors pour 10 jeunes en 2040. La population des seniors atteindra 1,9 million de personnes, soit 44 % de plus qu'en 2018.** Cette augmentation de la population des seniors touchera tous les départements de la région : de +31 % dans les Hautes-Pyrénées à +53 % en Haute-Garonne. C'est dans les départements à la démographie la plus dynamique, pourtant les plus jeunes aujourd'hui, que le nombre de seniors va le plus augmenter.

2019



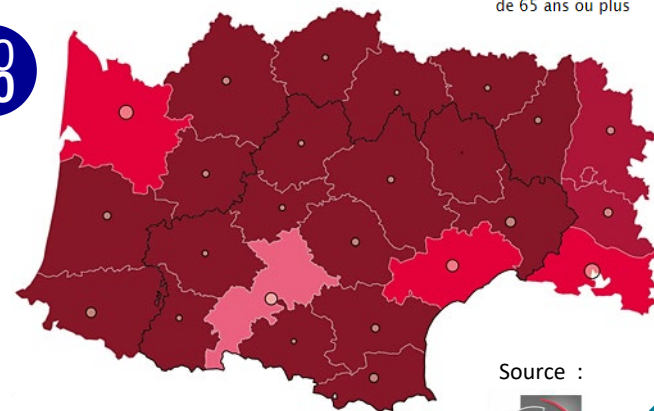
Part et volume des personnes âgées de 65 ans ou plus en 2019 et en 2040 :

Part 65 ans ou + (en %)

- moins de 18
- de 18 à moins de 21
- de 21 à moins de 24
- de 24 à moins de 27
- de 27 à moins de 30
- 30 ou plus

○ Population âgée de 65 ans ou plus

2040



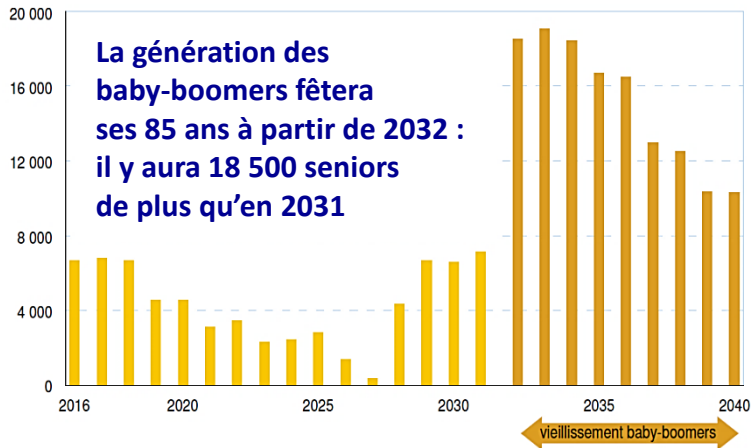
Source :

2

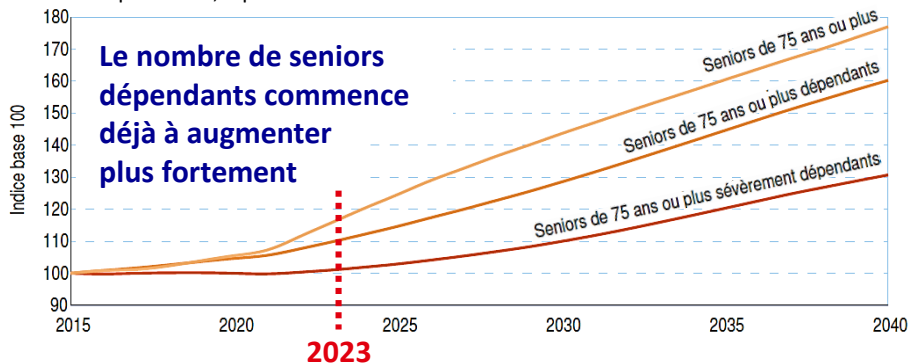
Le grand âge : quel impact à venir en Occitanie ?

L'Occitanie se distingue par un grand nombre de personnes âgées de 85 ans ou plus, âge où les situations de perte d'autonomie s'intensifient. En 2019, **230 000 habitants d'Occitanie sont âgés de 85 ans ou plus**, soit 3,9 % de la population régionale contre 3,3 % au niveau national. En Aveyron, dans le Lot, les Hautes-Pyrénées et le Gers, cette part dépasse 4,9 %. **En 2040, les personnes âgées de 85 ans et plus seront 407 000** (6,3 % de la population). **Aujourd'hui, 19% d'entre eux sont hébergés dans un service de moyen ou long séjour, principalement en Ehpad.**

Nombre de seniors de 85 ans ou plus supplémentaires pour chaque année par rapport à la précédente :



Évolution du nombre de seniors, selon le niveau de dépendance, à partir de 2015 en Occitanie :



24 Mai 2023 | # 2

questions
d'ACTUALITE
sur les EHPAD
en Occitanie

Près de
2 fois plus
de personnes
âgées de 85 ans
ou plus en
Occitanie d'ici
2040

Source :

3

Le vieillissement : quels enjeux pour nos territoires ?

- **Retarder l'entrée dans la dépendance par le repérage de la fragilité** : l'ARS finance le programme ICOPE à hauteur de 12 M€.
- **Permettre de rester à domicile et d'accéder à un accompagnement plus soutenu si besoin** : Offre d'accueil temporaire ou de jour, offre de soutien pour l'aidant, habitat inclusif, résidence autonomie...
- **Accompagner l'adaptation et la transformation des EHPAD** : Programme d'aide à l'investissement doté de 100 M€ dans le cadre du Ségur de la santé.
- **Améliorer l'attractivité des métiers du Grand Age** : une large mobilisation des acteurs dans le cadre du projet Omega (élargi en Observatoire des Métiers de la Santé) et plus de 246M€ versés aux établissements pour financer des mesures de revalorisation salariale.

81%
des personnes
âgées de
85 ans ou
plus vivent
à domicile

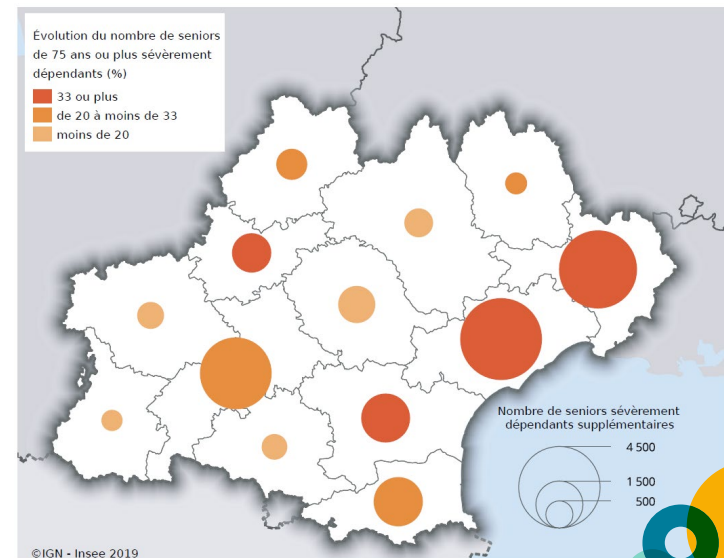
Source :



questions
d'ACTUALITE
sur les EHPAD
en Occitanie

Évolution du nombre de seniors sévèrement dépendants par département entre 2015 et 2040 :

Une plus forte hausse du nombre de seniors dépendants en perspective dans le Gard, l'Hérault, l'Aude et le Tarn-et-Garonne



Source : Insee, Omphale 2017 et projections de personnes âgées dépendantes

823
EHPAD

4

Les EHPAD : quels chiffres-clés en Occitanie ?

Quel est le profil d'un résident d'EHPAD en 2023 ?

- 72% de femmes.
- Age moyen : 87 ans.
- Plus d'une personne sur deux présentent des troubles du comportement et 70 % des syndromes démentiels.
- 63 % des personnes accueillies sont très dépendantes et nécessitent une présence/surveillance permanente.

Quels professionnels pour la prise en charge en EHPAD ?

- 1 Directeur, du personnel administratif et **1 équipe pluridisciplinaire** comprenant au moins 1 médecin coordonnateur, 1 infirmier, des aides-soignants, des aides médico-psychologiques, des accompagnants éducatifs et sociaux et des personnels psycho-éducatifs.
- En moyenne, 63 équivalents temps plein (ETP) pour 100 places installées (dont 20 ETP d'aides-soignants et 6 ETP d'infirmiers).

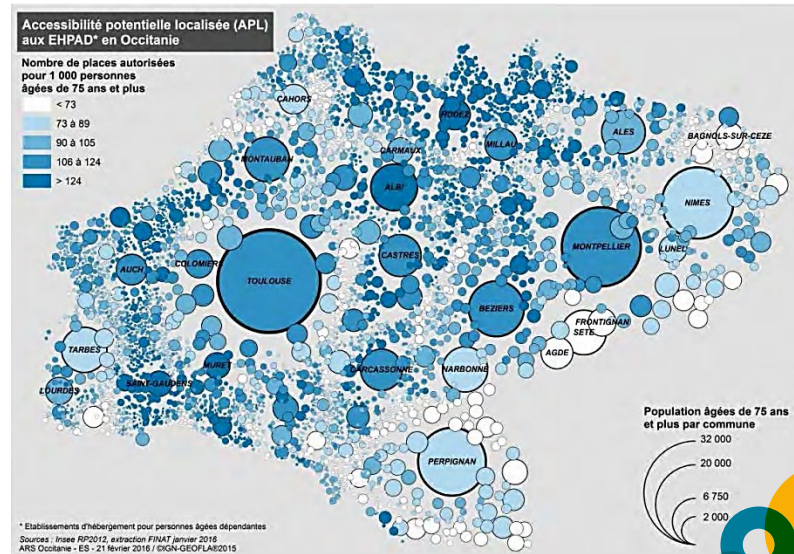
60 814 places autorisées en Occitanie,
avec des écarts d'accessibilité entre territoires
45 % EHPAD public
34 % EHPAD privés associatifs
21 % EHPAD privés lucratifs

96
M€

Depuis 2018, 96 M€ alloués aux EHPAD en Occitanie pour créer des postes (principalement d'aides-soignants et d'infirmiers)

questions
d'ACTUALITE
sur les EHPAD
en Occitanie

L'accessibilité aux places autorisées pour 1 000 personnes âgées de 75 ans ou plus tient compte du temps d'accès aux EHPAD : en Occitanie, 100 % de la population habite à moins de 30 mn d'un EHPAD



5 Les EHPAD : comment s'organise la prise en charge de nos aînés ?

Qui autorise l'activité des EHPAD ?

- L'autorisation d'activité est octroyée conjointement par l'ARS et le Conseil Départemental concerné.

Qui finance quoi dans les EHPAD ?

- L'ARS (Crédits Assurance-Maladie) prend en charge les **soins** (Par exemple, le personnel soignant ou le matériel lié aux soins...)
- Le Conseil départemental et le résident prennent en charge l'**hébergement** et la **dépendance** (Par exemple, les prestations d'aide et de surveillance nécessaires à l'accomplissement des actes de la vie courante...)



6 Le **contrôle** des EHPAD : en pratique qu'est ce qui est contrôlé ?

Le contrôle effectué par les agents de l'ARS ne peut porter que sur son champ de compétence, qui est celui des soins. Il s'agit de **prévenir, repérer et corriger les écarts à la norme, les risques de maltraitance et les dysfonctionnements de nature à affecter la prise en charge des personnes âgées accueillies en EHPAD et/ou le respect de leurs droits**. Il s'agit ainsi d'améliorer la qualité globale des prestations qui leur sont délivrées.

EN PRATIQUE

Contrôler la prise en charge en EHPAD, c'est :

- Repérer les risques : liberté d'aller et venir , respect et confidentialité, hygiène, continuité des soins, douleur, dénutrition, escarres, chutes, médicaments
- S'assurer de la participation du résident et/ou de ses représentants à l'élaboration de son projet de soins.

Concrètement, comment se passe un contrôle ou une inspection sur le terrain ?

- L'équipe pluridisciplinaire d'inspection se rend sur site, munie d'une lettre de mission qui lui précise l'étendue du contrôle. Généralement, l'EHPAD n'en est pas informé.
- L'équipe procède à la visite des locaux, à des entretiens avec les résidents qui l'acceptent, des personnels. Elle se fait remettre tout document nécessaire à l'accomplissement de la mission.

Et après ?

- L'équipe d'inspection rédige un rapport de constats sous 6 semaines à l'intention du Directeur général de l'ARS, ainsi qu'une propositions de mesures correctives à soumettre à la structure inspectée. En cas d'urgence, ce rapport est remis sine die.
- Le Directeur général de l'ARS enclenche alors la procédure contradictoire qui permet à l'EHPAD, sous 30 jours, de répondre en précisant les mesures de correction ou d'amélioration proposées. Ces mesures peuvent aller jusqu'à un transfert de gestion ou même une fermeture.
- A l'issue de ce délai, le Directeur général de l'ARS notifie à la structure sa décision définitive. Un suivi de la mise en œuvre des mesures est effectué.



7 Le contrôle des EHPAD : comment ça se passe concrètement ?

L'inspection-contrôle concourt à l'amélioration de la qualité de la prise en charge. **Chaque EHPAD doit faire l'objet d'un contrôle de l'ARS d'ici l'été 2024.** Ces contrôles s'opèrent sur pièces et/ou sur sites. Le ciblage des établissements est déterminé par les services de l'ARS dans le cadre d'un plan de contrôle annuel. Ces contrôles peuvent se dérouler avec les services des Conseils départementaux, chaque autorité intervenant sur son champ de compétence : l'ARS contrôle la prise en charge des soins. Ces contrôles peuvent être annoncés ou pas. En Occitanie, les contrôles sur site sont prioritairement menés de façon inopinée.

PROGRAMMÉS

OU

NON PROGRAMMÉS

- Un programme régional d'inspection contrôle est arrêté chaque année : c'est la feuille de route de l'ARS. Il est élaboré en s'appuyant sur des données d'activité mais aussi sur des indicateurs de criticité, issus de ciblage (Réclamations, signalements, taux d'absentéisme, turn-over des équipes....)
- Ce programme annuel d'inspection-contrôle doit laisser place à des inspections en urgence liées à des événements graves survenus au sein des structures.

questions
d'ACTUALITE
sur les EHPAD
en Occitanie

SUR PIÈCES

OU

SUR SITES

- Ces contrôles sur pièces, effectués par des agents au siège de l'ARS sont annoncés. Ils portent sur des documents transmis par l'EHPAD, spécifiquement dans le cadre du contrôle.
- Ces contrôles mobilisent des équipes pluridisciplinaires de tous les sites de l'ARS (Médecins, infirmiers, inspecteurs, ingénieurs). Outre la visite des locaux, le déplacement sur site permet de s'entretenir avec les résidents et le personnel. Il s'accompagne d'un contrôle documentaire. Dans ce cadre, on parle généralement d'inspection.

GLOBAUX

OU

CIBLÉS

- L'inspection s'organise autour de 4 axes : la gouvernance, la gestion des ressources humaines, la prise en charge et les relations avec l'extérieur.
- L'inspection se concentre sur l'un des 4 axes, autour d'une problématique identifiée : par exemple le circuit du médicament, la qualité de la prise en charge, le risque légionellose...
- L'inspection répond à un signalement ou une réclamation (Maltraitance, absence de personnel ...)



8 Le contrôle des EHPAD : quels chiffres-clés en Occitanie ?

823
contrôles

D'ici fin 2024 :

20% des EHPAD contrôlés **sur sites**
(soit 165 structures)

80% des EHPAD contrôlés **sur pièces**
(soit 658 établissements)

Les contrôles sur pièces :

- Objectif de **400 structures contrôlées** au 31 décembre 2023 en Occitanie.
- Depuis décembre 2022, 180 structures ont déjà fait l'objet d'un contrôle sur pièces.
- **210 mesures correctives proposées**, dont 150 au titre de la gouvernance et 89 sont déjà mises en œuvre 60 au titre de la gestion des ressources humaines dont 40 sont déjà mises en œuvre.

Les contrôles sur sites :

- **70 inspections** pour 2023 en Occitanie.

L'ARS Occitanie s'est engagée dans une dynamisation de ses contrôles.

Tous les inspecteurs de l'agence sont mobilisés pour participer systématiquement à cette activité d'inspection-contrôle. Pour les contrôles sur pièces, une équipe dédiée est installée au siège de l'ARS et a bénéficié du recrutement de renforts.



questions d'ACTUALITE sur les EHPAD en Occitanie

Point presse
Agence régionale de santé Occitanie

Merci de votre attention

**Le vieillissement :
quelles perspectives
en Occitanie ?**

**Le grand âge :
quel impact à venir ?
quels enjeux pour
nos territoires ?**

**Les EHPAD :
quels chiffres-clés en Occitanie ?
comment s'organise la prise
en charge de nos aînés ?**

**Le contrôle des EHPAD :
comment ça se passe
concrètement ? En pratique
qu'est ce qui est contrôlé ?
quels résultats ?**

**Lutte contre la maltraitance,
évaluation de la qualité
et bientraitance :
quelles perspectives ?**

